

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la suppression de corbeilles publiques.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Depuis quelques temps se multiplie l'obstruction de poubelles publiques par des sacs communaux. Ceci a pour conséquence de les rendre inutilisables. Il nous revient que ces corbeilles seront ultérieurement enlevées. En attendant, une partie des passants ne comprenant pas le sens donné à cette mesure, abandonnent leurs déchets sur le haut des poubelles désormais inutilisables. Rapidement, ces déchets glissent sur la voie publique, participant au manque général de propreté.

Pour clarifier la situation, le Collège peut-il clarifier les motivations de cette méthodologie et ses objectifs en termes de propreté publique ?

Le cas échéant, combien de poubelles seront à terme supprimées et où ?

Que reproche-t-on au juste à ces corbeilles que l'on rend inutilisables et que la Commune semble vouloir supprimer ?

Pourquoi condamne-t-on l'usage de corbeilles publiques sans les enlever immédiatement des espaces publics ? Je vous remercie de vos éclaircissements.

Monsieur l'Echevin NEUZY, donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY, geeft lezing van het volgende antwoord:

En prenant mes fonctions il y a trois ans, je me suis confronté au même constat.

Lorsque les agents trouvent une corbeille défectueuse, ils la recouvrent d'un sac poubelle orange. Force est de constater que trois ans plus tard, cette pratique semble ancrée au sein des équipes opérationnelles, alors que nous avons déjà demandé à plusieurs reprises d'arrêter cela, mais je ne perds pas espoir, et suis convaincu que nous arriverons à clarifier ce genre de procédure. L'idée est effectivement de demander sa suppression immédiate si elle ne peut pas être réparée, en attendant son remplacement.

Une petite mise au point s'impose donc, en trois temps.

Premièrement, le passif. Dans le cadre du « Plan Propreté », nous effectuons un inventaire de toutes nos corbeilles, près de 1.000, en les localisant sur carte, afin d'avoir un reporting précis des passages et des vidanges, mais aussi pour connaître nos corbeilles défectueuses. Cette année, nous avons demandé le remplacement de 82 corbeilles, cette mission est en cours d'exécution.

Deuxièmement, sachez que si nous désirons supprimer une corbeille, nous ne demanderons jamais aux équipes de la recouvrir d'un sac poubelle ou autre, nous demandons de la supprimer et c'est tout. C'est arrivé pour plus d'une dizaine de corbeilles problématiques, attirant systématiquement des dépôts clandestins et des mauvais usages. Dois-je encore rappeler ici qu'il est interdit de déposer ses déchets ménagers dans les corbeilles publiques ? Et encore moins en dehors ?

Dès lors, après une période de contrôle d'environ trois mois par le référent de propreté, si la mauvaise utilisation est avérée, nous demanderons la suppression de la corbeille.

Troisièmement, nous confirmons notre volonté de vouloir remplacer toutes les corbeilles de la commune par un seul et même modèle « Bagatelle », utilisé autour de la place du Conseil par exemple. Pour ce faire, nous fonctionnons par zone, par quartier, en collaboration avec les comités de quartiers et les habitants. De manière participatives, les habitants déterminent eux-mêmes, avec nous, les emplacements

désirés ou non pour les corbeilles. En toute transparence, voici nos critères favorables et défavorables pour le placement d'une corbeille publique. Nous déconseillons le placement de corbeille au milieu de rues résidentielles ou contre une barrière type « Croix de Saint-André ». Au contraire, nous encourageons le placement de corbeilles à proximité des lieux suivants : établissement collectif, école, hôpital, guichet public, etc., entre un arrêt de transport public et un établissement collectif, à hauteur d'un passage piéton, à proximité de bancs publics, à l'entrée des parcs et dans un noyau commercial ou touristique fort fréquenté.

G. VAN GOIDSENHOVEN se réjouit si la pratique incompréhensible de mettre des sacs orange sur les poubelles est combattue. Il espère que les deux ans et demi qui viennent seront suffisants pour que le message soit passé quant au caractère contreproductif de cette pratique. Pour le reste, il attire l'attention sur la nécessité de garder suffisamment de poubelles publiques car il est parfois pénible pour les personnes âgées de parcourir de grandes distances quand elles doivent se délester de l'un ou l'autre déchet. Il sait que certaines corbeilles sont devenues des lieux de rassemblement de dépôts clandestins, mais si ces corbeilles viennent à disparaître, il n'est pas certain que les dépôts clandestins ne soient pas déplacés ailleurs, au pied d'un arbre, dans un coin ombré ou autres.